

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 31 juillet 2023* à 17 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS** : madame la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

**SONT ABSENTS** : mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Josée Bussièrès ainsi que monsieur le conseiller Jean Précourt.

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 2**

**01. OUVERTURE DE SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-07-266**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 244-2023 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2023 ;  
Période de questions ;
04. Levée de l'assemblée.

**03. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 244-2023 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le Règlement no. 244-2023 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2023.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**04. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-07-267**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17 h 15.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale/greffière-trésorière